

retrouverons plus tard à Berlin et à Pétersbourg employant son talent au règlement des questions pendantes entre la Russie et la République.

C'est probablement grâce aux efforts de Ragnina que Prevost ne partit pas et qu'il se contenta le même jour d'une formule amplifiée, d'où cependant « l'identité des intérêts » était soigneusement exclue.

Il prit donc séance, la garde rouge du Palais formant la haie. Les secrétaires de la République le reçurent dans l'antichambre de la salle du Conseil Mineur ¹, au-dessus de l'entrée de laquelle se lisent encore les graves paroles :

Obliti Privatorum Publica Curate ².

Le Recteur exprima dans son discours « la ferme volonté de la République de considérer les intérêts de la nation française *avec la même attention* que les siens, » à quoi le représentant français répondit : « Messieurs, je n'ai aujourd'hui qu'à vous renouveler les sentiments du Roi mon Maître, les miens et ceux des sujets de Sa Majesté ici présents, que j'ai eu l'honneur de communiquer à Vos Excellences dans ma dernière audience et je ne doute pas qu'Elles ne fassent tout leur possible pour y correspondre de toute manière. Ils conserveront au contraire l'amitié et la faveur de Sa Majesté en adoptant des principes qui puissent attacher les intérêts des Français à ceux de leur République. » Prevost s'était donné l'innocente satisfaction de prononcer le mot *attachement*, mais la République n'entendait pas se lier à la France par un mot compromettant. Elle entendait ne rien changer à ses liens séculaires avec

1. Cérémonial copié sur celui du Vatican.

2. « Oubliez les affaires particulières, songez aux publiques. »